



Société Guinéenne du Patrimoine Minier « SOGUIPAMI SA »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration et Directeur Général
au Capital social de 10.000.000.000 GNF. Siège social : Immeuble
friabase, Commune de Kaloum, Conakry- Guinée. RCCM : GC-
KAL/037.480A/2011.

PREMIERE RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

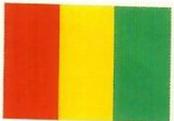
Après présentation du rapport de gestion de la Direction générale et lecture du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'article 715 de l'OHADA sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, confirmant que les chiffres présentés par la SOGUIPAMI représentent la situation financière de la société à la date sus indiquée ; le Conseil arrête les comptes et le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2024 qui se soldent par un résultat bénéficiaire net d'impôts de **GNF 64 688 522 525**.

Les états financiers présentés se caractérisent par les données suivantes :

Total bilan :	GNF : 110 783 156 376
Capital social :	GNF : 10 000 000 000
Capitaux propres :	GNF : 130 366 655 957
Total Chiffre d'affaires :	GNF : 182 007 518 391
Résultat Net (Bénéfice) :	GNF : 64 688 522 525

Le Conseil arrête les comptes de 2024 avec les chiffres indiqués ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.



DEUXIEME RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée générale ordinaire, l'affectation du résultat bénéficiaire de GN **64 688 522 525 en dividendes**. Avec cette affectation du résultat majoré d'un prélèvement sur le compte report à nouveau, le compte report à nouveau et le compte réserves se présente comme suit :

Report à nouveau antérieur	20 273 200 149
Résultat 2024	64 688 522 525
Total disponible	84 961 722 674

Le Conseil décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 comme indiqué ci-dessus :

Dividendes à l'Etat	- 75 000 000 000
Réserves facultatives	- 4 000 000 000
Report à nouveau	- 5 961 722 674

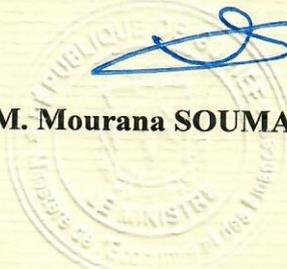
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

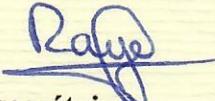
Pour le conseil d'Administration

Le président


M. Bouna SYLLA

Le vice-Président


M. Mourana SOUMAH



La secrétaire